



COMMUNIQUE DE PRESSE



HEURES SUPPLEMENTAIRES : FOCUS SUR LA REFORME

CEGEDIM SRH ORGANISE UN PETIT DEJEUNER

« LOI TEPA : IMPACTS SUR LA PAIE »

LE 15 NOVEMBRE 2007 A PARIS

Paris, le 23 octobre 2007 – Pour permettre aux entreprises de mieux cerner la nouvelle réglementation des heures supplémentaires et ses implications sur la gestion de la paie, Cegedim SRH, spécialiste de la gestion externalisée de la paie et des ressources humaines, organise, le 15 novembre prochain, un petit déjeuner sur le thème de la réforme des heures supplémentaires au Pavillon Ledoyen à Paris.

Entré en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2007, le volet « heures supplémentaires » de la Loi TEPA présente des difficultés de mise en œuvre pour la plupart des entreprises. Réduction de charges salariales, déduction forfaitaire de charges patronales, exonération d'impôt sur le revenu, fin du régime dérogatoire des heures supplémentaires pour les TPE, cette Loi implique une série de changements dans la gestion de la paie.

En qualité de membre fondateur de l'association SDDS (Simplification et Dématérialisation des Données Sociales), Cegedim SRH se prépare activement à la réforme depuis le mois de juin 2007, date à laquelle s'est tenue la première réunion de travail sur le sujet entre l'association et les pouvoirs publics.

Cegedim SRH, accompagne ses clients dans cette délicate transition vers la « détaxation » des heures supplémentaires en déployant la réforme au sein de son SIRH.

Une action d'information pour mieux comprendre la réforme

Animé par Karine Zerah, juriste spécialisée en droit social, ce petit déjeuner d'information abordera les grands axes de la nouvelle réglementation, ses impacts sur la gestion de la paie et les prérequis nécessaires à un bon déploiement. Réunissant Chefs d'entreprise, Directeurs des Ressources Humaines et Responsables Paie, cet événement permettra d'apporter des réponses aux nombreuses interrogations suscitées.

Programme :

08h30 **Petit déjeuner d'accueil**

09h00 **Message d'ouverture**

Erik Sabatier, Directeur Général de Cegedim SRH

La réforme des heures supplémentaires - Les impacts sur la paie

Karine Zerah, Juriste spécialisée en Droit Social

10h15 Questions / Réponses

La réforme en bref

La nouvelle réglementation des heures supplémentaires s'inscrit dans le cadre de la Loi TEPA (Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat) et apporte des avantages à la fois aux salariés et aux employeurs. Alors que les employeurs bénéficient d'un allègement des cotisations patronales, trois points essentiels sont à retenir pour les salariés :

- Exonération d'impôt sur le revenu pour les salaires versés au titre des heures supplémentaires et complémentaires
- Allègement des cotisations salariales liées à la rémunération de toute heure supplémentaire et complémentaire
- Revalorisation du taux de majoration des heures supplémentaires pour les entreprises ≤ 20 salariés qui passe de 10% à 25% pour les heures allant de la 36^{ème} à la 39^{ème} heure

A qui s'adresse la réforme et comment s'applique-t-elle ?

Mesure annoncée et attendue, le volet « heures supplémentaires » de la Loi TEPA s'adresse à tous les salariés et à toutes les entreprises mais suscite bon nombre d'interrogations quant à son application. En effet, les cas particuliers sont légions et les impacts, loin d'être anodins. Ainsi, sur les déclarations DUCS & DADS-U doivent désormais figurer le montant des exonérations. Le Responsable Paie doit également fournir, en cas de contrôle administratif, un justificatif des réductions et exonérations des heures supplémentaires et complémentaires.

Cegedim SRH s'occupe de tout

L'externalisation de la gestion des fonctions RH, et en particulier la paie, est aujourd'hui une solution vers laquelle se tournent de plus en plus d'entreprises. Elles y voient un moyen de sécuriser la gestion d'un processus de plus en plus ardu et de gagner en productivité en confiant à des experts des tâches complexes sans grande valeur ajoutée.

Spécialiste de l'externalisation des fonctions RH depuis 1994, Cegedim SRH apporte à ses clients son expertise métier et une réponse simple et pragmatique face à la complexité de cette réforme.

Sensibilisés tout début septembre sur le nouveau régime social et fiscal des heures supplémentaires, les clients de Cegedim SRH bénéficient d'un « modèle » depuis près d'un mois. Ce modèle intègre en particulier de nouvelles rubriques de gestion des heures supplémentaires à partir desquelles sont calculées automatiquement les réductions de cotisations salariales, les déductions forfaitaires de cotisations patronales et l'exonération fiscale. A cela, s'ajoute la mise à jour de la réduction de cotisations « Fillon », les adaptations nécessaires des données GTA impactées par la nouvelle loi, l'évolution des obligations déclaratives : états mensuels justificatifs des heures supplémentaires et des allègements de charges, DUCS et DADS-U.

En tant que prestataire de services, Cegedim SRH assure la mise en place de cette réforme pour l'ensemble de ses clients en tenant compte des particularités de chacun.

A propos de CEGEDIM SRH :

CEGEDIM SRH est le numéro 2 du marché de la gestion externalisée de la paie et des ressources humaines en France. Sa vocation est d'apporter aux entreprises les compétences spécifiques à la gestion de la paie et des Ressources Humaines afin qu'elles puissent se concentrer sur leur cœur de métier. Dans ce cadre, CEGEDIM SRH s'appuie sur TEAMS^{RH}, sa plate-forme de gestion de paie et de GRH entièrement développée en Java afin de proposer des prestations d'externalisation adaptées à chaque société. La société compte, parmi ses clients, des entreprises nationales et internationales, de tout secteur d'activité, dont l'effectif varie principalement de 200 à 5 000 personnes.

CEGEDIM SRH fait partie de la division « Technologies et services » du Groupe CEGEDIM.

Pour plus d'information : www.cegedim-srh.com

A propos de CEGEDIM :

CEGEDIM conçoit des bases de données exclusives et des solutions logicielles à forte valeur ajoutée depuis 1969.

Leader mondial du CRM (Customer Relationship Management) pour l'industrie des sciences de la vie avec sa business unit Cegedim Dendrite, le Groupe CEGEDIM accompagne les plus grands laboratoires pharmaceutiques internationaux dans leurs projets de gestion de la relation client. Les activités Cegedim Strategic Data et Cegedim Customer Information, également consacrées aux laboratoires pharmaceutiques, leur permettent d'optimiser l'efficacité de leurs actions marketing-vente grâce aux bases de données stratégiques du Groupe centrées sur le marché mondial du médicament. Ces activités dédiées aux laboratoires pharmaceutiques s'exercent dans la division « Santé et données stratégiques » du Groupe CEGEDIM qui comprend également les services destinés aux professionnels de santé (notamment pharmaciens et médecins en Europe) et à l'Assurance santé.

La division « Technologies et services » capitalise sur l'expertise technique du Groupe pour proposer des services spécifiques aux entreprises de tous secteurs, essentiellement sur le marché français.

CEGEDIM a réalisé un chiffre d'affaires de 541 millions d'euros en 2006. Dendrite inclus, le chiffre d'affaires 2006 en base annuelle cumulée s'établirait à 877 millions d'euros, avec des activités exercées dans plus de 80 pays et 7500 collaborateurs.

Pour en savoir plus : www.cegedim.fr

Coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B – ISIN FR0000053506 – Reuters CGDM.PA – Bloomberg CGM

Contacts presse :

CEGEDIM SRH

Valérie Dormeau-Ralli
Responsable Marketing & Communication
Tel. : 01 49 09 29 29
valerie.dormeau-ralli@cegedim-srh.com

CEGEDIM

Aude Labrune
Responsable Relations Presse
Tél. : 01 49 09 86 15
aude.labrune@cegedim.fr

VP COMMUNICATION

Cassia CARRIGAN
Attachée de Presse
Tél. : 01 40 22 94 00
ccarrigan@vp-communication.com